



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

<u>Date de la convocation</u> : 7 Mai 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Treize Mai à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire				
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 7 Mai 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	
<u>Nombre de conseillers</u> : En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Pouvoirs : 2 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X			
	Madame DEPARIS Magali	X			
	Monsieur CLAISE Frédéric	X			
	Madame LEROUX Evelyne	X			
	Monsieur BONNET Guy	X			
	Madame REY Caroline	X			
	Monsieur MAITTE Yves	X			
	Madame GUISLAIN Chloé			X	LEROUX Evelyne
	Monsieur HARDY Frédéric			X	BONNET Guy
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Evelyne LEROUX Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X		
Monsieur PINATON Clément		X			
Madame DUCAMP Séverine		X			
Monsieur GUYOT Jean-Pierre		X			
Madame HALLANT Dany		X			
Monsieur RIVIERE Guillaume		X			
<u>Objet de la délibération</u> : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2 du code général de la Fonction Publique) pour 2026-2027	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0				

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'en prévision des vacances scolaires, il est nécessaire de renforcer les services de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour :

- Petites Vacances d'Automne,
- Petites Vacances d'Hiver,
- Petites Vacances de Printemps,
- Centre Aéré d'été de Juillet,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité pour les périodes suivantes pour 2026-2027 :
 - Petites Vacances d'Automne,
 - Petites Vacances d'Hiver,
 - Petites Vacances de Printemps,
 - Centre Aéré d'été de Juillet,
- A ce titre, seront créés au maximum 4 emplois à temps complet par période de vacances dans le grade d'adjoint d'animation territorial contractuel relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'adjoint d'animation ;
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 366) du grade de recrutement au 01/01/2026, Echelle C1, 1er échelon.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

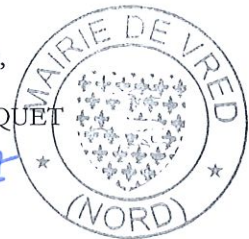
Les Secrétaires de séance,

Evelyne LEROUX

Magali DEPARIS

Le Maire,

Éric SOQUET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le **01 JUN 2026** et de la publication
le **01 JUN 2026**

Le Maire,

Éric SOQUET

